



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des enseignants des écoles maternelles

Question écrite n° 37431

Texte de la question

M. Bruno Questel interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination des enseignants des écoles maternelles. En effet, le corps enseignant demande à être vacciné en priorité, conformément à la recommandation de la directrice du fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Henrietta Fore, et des directives appliquées en ce sens en Italie, en Espagne et au Portugal. Ces enseignants, faisant quotidiennement face à des jeunes enfants ne maîtrisant pas les règles d'hygiènes et leurs enjeux, non masqués, en lieu clos, sans distances ni mesures barrières applicables, sont surexposés au risque de contamination. M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports avait d'ailleurs jugé souhaitable, en janvier 2021, que les professeurs puissent être vaccinés au printemps 2021. C'est pourquoi il souhaite connaître les orientations du Gouvernement sur cette question et si un plan de vaccination destiné au corps enseignant est envisagé prochainement.

Texte de la réponse

La vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Gratuite et non obligatoire, elle a commencé en France par les personnes les plus fragiles conformément à la stratégie recommandée par la Haute autorité de santé (HAS) et s'est progressivement élargie par abaissement graduel de l'âge de la vaccination. Elle a également été ouverte successivement à l'ensemble des professionnels de santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables et aux pompiers. Puis, après que le Président de la République a demandé d'aménager la stratégie vaccinale pour accélérer la vaccination des personnels enseignants, et plus généralement celle des personnels de l'éducation nationale et des collectivités locales en contact avec les élèves, ces personnels ont pu bénéficier d'un accès prioritaire à la vaccination à partir de la mi-avril 2021 : - à partir du 17 avril, les personnels de 55 ans et plus exerçant au contact des élèves en école, collège et lycée (enseignants, AESH, ATSEM) ont pu bénéficier de créneaux dédiés de vaccination dans certains centres de vaccination ; - à partir du 6 mai, ces facilités ont été élargies aux personnels de 50 ans et plus en contact avec les élèves ; - le 24 mai, la vaccination a été ouverte à tous les personnels des écoles, collèges et lycées sans condition d'âge avec une semaine d'avance sur la population générale. Le ministère a accompagné chacune de ces étapes en communiquant auprès de ses personnels via ses différents canaux de communication interne ainsi que via la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Questel](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37431

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2515

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1899